

Plan Stratégique National de la PAC post 2020

Stratégie régionale d'intervention
FEADER 2023 – 2027

Région Nouvelle-Aquitaine



SOMMAIRE

| | | |
|------|---|-----------|
| I. | PLAN STRATEGIQUE NATIONAL PAC ET STRATEGIE FEADER REGIONALE..... | 3 |
| II. | CONTEXTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES REGIONALES | 6 |
| 1. | Les ambitions d'un développement économique durable | 6 |
| 2. | Six axes stratégiques | 7 |
| | Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur | 7 |
| | Encourager et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs..... | 9 |
| | Réussir la transition agroécologique..... | 9 |
| | Maintenir une agriculture compétitive en zone de montagne | 11 |
| | Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois | 11 |
| | Appuyer le développement local et les approches territoriales..... | 13 |
| III. | INTERVENTIONS FEADER VENANT EN SOUTIEN A LA STRATEGIE REGIONALE | 14 |
| 1. | Périmètre d'intervention du FEADER en région Nouvelle-Aquitaine | 14 |
| 2. | Interventions et dispositifs FEADER régionaux | 14 |
| 2.1 | Le soutien à l'installation et au renouvellement générationnel..... | 16 |
| 2.2 | Le soutien à la transition agroécologique | 17 |
| 2.3 | Le soutien à la compétitivité des zones de Montagne | 21 |
| 2.4 | Le soutien au développement de la filière forêt-bois..... | 22 |
| 2.5 | Le soutien au développement local et aux approches territoriales | 23 |

I. PLAN STRATEGIQUE NATIONAL PAC ET STRATEGIE FEADER REGIONALE

Le 10 décembre 2020, l'ensemble des partenaires de la Région Nouvelle-Aquitaine étaient réunis pour clôturer le cycle de concertation sur l'élaboration du futur Plan Stratégique National (PSN) pour la politique agricole commune (PAC). Aux côtés de la Direction Régionale de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF) et de la Chambre régionale d'agriculture, la Région a organisé tout au long du second semestre 2020 de nombreux échanges avec les partenaires sur les thématiques liées à la PAC. Ce document vient clôturer ce cycle de concertation et donne une photographie en décembre 2020 de l'avancement des discussions en Nouvelle-Aquitaine sur la future stratégie d'intervention du FEADER.

La mise en œuvre de la PAC sur la période 2014-2020 est prolongée de deux années de transition en 2021 et en 2022. A son terme, une nouvelle période de programmation (2023-2027) débutera, sur la base d'interventions renouvelées au regard de politiques européennes renouvelées (Pacte vert¹, Nouveau modèle de mise en œuvre, De la fourche à la fourchette², stratégie européenne pour la biodiversité³) dans le cadre d'un PSN PAC auquel la Région Nouvelle Aquitaine participe activement depuis 2019 notamment s'agissant du FEADER.

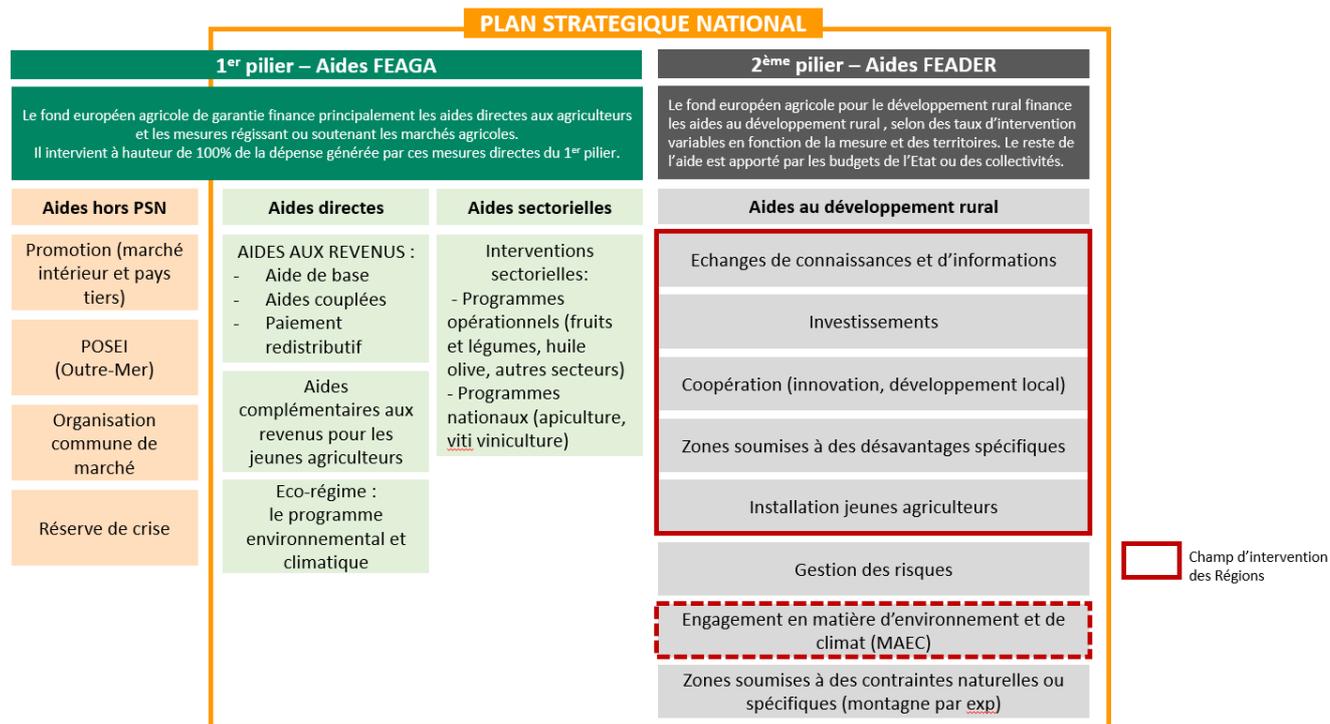
Comme dans les autres Etats membres, l'Etat sera l'autorité de gestion (AG) du PSN PAC 2023-2027. Les Régions seront pour leur part AG déléguée. Le partage des responsabilités entre l'Etat et les Régions sur la gestion du FEADER, 2nd pilier de la Politique Agricole Commune est redéfini pour la programmation à venir. Les Régions auront pour la prochaine période l'entière responsabilité du pilotage, de l'instruction et du financement des mesures non surfaciques. En ce qui concerne les mesures surfaciques aujourd'hui largement bordées par un cadre national, l'Etat reprendra le pilotage à partir du 1^{er} janvier 2023. La Région Nouvelle-Aquitaine a demandé au Ministère de l'Agriculture d'avoir un traitement différencié sur ces mesures. L'enjeu pour la Région qui intervient financièrement sur ces mesures en contrepartie du FEADER est d'obtenir une enveloppe FEADER dédiée à la Nouvelle-Aquitaine et d'activer si besoin des mesures spécifiques à la Région.

¹https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF

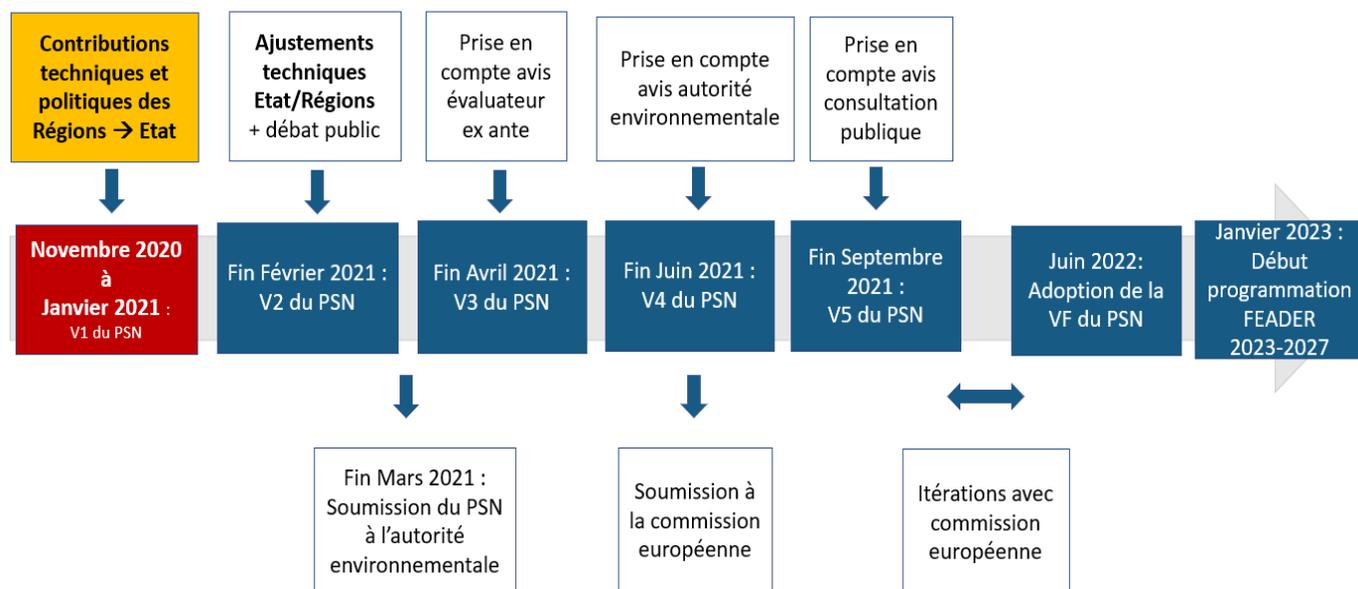
² https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en

³ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030_en

Répartition de la gestion des interventions du PSN entre Etat et régions



Les travaux de préparation de la future PAC sont déjà bien avancés en France. Le Ministère prévoit une transmission de la première version du PSN France à la Commission Européenne au printemps/été 2021 pour permettre une adoption de sa version définitive en juin 2022. L'intégration des contributions techniques et propositions stratégiques des Régions et de leurs partenaires dans le PSN est prévue pour le premier trimestre 2021 :



Le présent document s'inscrit dans ce processus. Il a pour objectif de définir les grandes lignes de la stratégie d'intervention du FEADER pour la période 2023-2027 en région Nouvelle-Aquitaine. L'élaboration de ce document repose sur de nombreux travaux de concertation conduits au niveau régional depuis 2019 et sur les orientations stratégiques propres à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les premiers travaux de concertation en lien avec la préparation de la future PAC ont été initiés en Novembre 2019 en lien avec le Ministère de l'Agriculture et ont permis d'aboutir à la rédaction du diagnostic régional de Nouvelle-Aquitaine (AFOM⁴, enjeux et besoins en région). Ce diagnostic a été co-écrit par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre régionale d'agriculture et la DRAAF. Il intègre par ailleurs les différentes contributions reçues par les partenaires dans le cadre de la concertation menée en fin d'année 2019.

Au cours de l'année 2020, plusieurs groupes de travail et ateliers de concertation se sont tenus en vue de proposer les grandes lignes de la stratégie régionale FEADER 2023-2027 de Nouvelle-Aquitaine et de déterminer les interventions du FEADER permettant de soutenir cette stratégie. Ces travaux ont été structurés autour de cinq thématiques qui ont fait l'objet de réunion de concertation :

- Le 12 octobre matin sur la thématique de la « Forêt » ;
- Le 12 octobre après-midi sur la thématique de la « Montagne » ;
- Le 15 octobre matin sur la thématique de « l'installation et du renouvellement générationnel » ;
- Le 12 novembre après-midi sur la thématique de la « transition agroécologique » ;
- Le 2 décembre sur la thématique LEADER au sein du groupe « approche territoriale », thématique traitée dans le cadre d'une approche inter-fonds en lien avec l'élaboration du programme opérationnel (PO) FEDER-FSE.

Ces groupes de travail ont permis d'établir de premières propositions concernant la stratégie et les interventions du FEADER 2023-2027 sur la base des bilans partagés de la programmation 2014-2020 et des besoins du territoire.

Une consultation en ligne a en outre été mise en place afin de recueillir les contributions de l'ensemble des acteurs du territoire régional sur ces premières propositions. Cette consultation a porté sur quatre thématiques traitées lors des groupes de concertation : transition agro-écologique, l'installation et du renouvellement générationnel, Forêt et Montagne. Elle s'est tenue du 17 novembre au 14 décembre 2020. La consultation sur LEADER étant organisée dans le cadre des discussions sur le PO FEDER-FSE.

L'ensemble de ce travail se déroule dans un contexte de crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19. Au-delà de son impact sur l'organisation matérielle de la concertation, la pandémie met en exergue la nécessité pour l'ensemble des territoires de soutenir leurs productions locales afin de renforcer la base économique régionale ainsi que ses capacités de résilience et d'adaptabilité. Elle souligne aussi la nécessité de consolider l'autonomie alimentaire régionale.

Le texte qui suit permet de dresser un bilan de l'état d'avancement des discussions partenariales autour de la stratégie FEADER 2023-2027 en Région Nouvelle Aquitaine :

- Il rappelle dans une première partie, les enjeux et besoins du territoire dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers ainsi que pour les zones rurales et, en vis-à-vis, les orientations politiques et stratégiques de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mobilisation du FEADER ;
- La seconde partie décline cette stratégie au travers d'interventions. Celles-ci sont basées sur celles proposées par l'Union européenne pour la PAC 2023-2027. Les dispositifs régionaux hors FEADER sont également mentionnés afin de préciser l'environnement dans lequel les interventions FEADER 2023-2027 sont mises en place.

⁴ Tableau d'analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces-AFOM

II. CONTEXTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES REGIONALES

1. Les ambitions d'un développement économique durable

La Région Nouvelle-Aquitaine occupe une place importante dans l'écosystème agricole et forestier européen et français. Plus grande région de France métropolitaine, elle est la première région française en termes de surface agricole totale et du nombre d'exploitations. Elle est aussi la plus grande région forestière de France hors DOM-TOM. Au plan européen, elle est la 3^{ème} région agricole en surface, son vignoble est le premier en valeur économique et elle compte parmi les premières régions pour les surfaces de tournesol et maïs. Les enjeux auxquels l'agriculture néo-aquitaine est confrontée ont donc un impact fort à l'échelle nationale et européenne.

Mais la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par les changements climatiques récents : augmentation des températures de 1,4°C au cours du XXe siècle, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse...)⁵. Face à ce constat, la Région est engagée depuis 2010 dans une **démarche de transition ambitieuse** grâce notamment à un travail d'expertise permettant aujourd'hui d'identifier précisément tous les risques auxquels le territoire pourrait être confronté dans les prochaines décennies : **Acclimaterra**⁶ autour des questions climatiques et **Ecobiose**⁷ pour les questions de biodiversité. Les derniers rapports produits par Acclimaterra en 2018 et celui d'Ecobiose finalisé en 2020 indiquent que, si rien n'est fait, la Nouvelle-Aquitaine pourrait être confrontée à :

- Une hausse + 1 à + 2 degrés des températures moyennes en 2050 ;
- 2 fois plus de périodes de canicule ;
- Des effets de submersion additionnels compris entre 0,3 et 1,5 m d'ici 2100 ;
- 10 jours d'avance par °c supérieur pour les récoltes ;
- Un déclin estimé de la microfaune de -95% d'ici à 2030 ;
- Un déclin estimé des populations d'oiseaux de -50% d'ici à 2028.

Face aux situations d'urgence démontrées par ces deux rapports, les élus de Nouvelle-Aquitaine réunis en séance plénière le 9 juillet 2019 ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : **Neo Terra**⁸. Elle se fixe **11 ambitions**, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. Parmi les 11 ambitions de la feuille de route Néo terra, certaines d'entre elles concernent plus particulièrement les activités **agricoles, forestières et rurales** :

- **L'ambition « transition agroécologique »**

Cette ambition porte les engagements permettant une sortie des pesticides, une généralisation des pratiques agroécologiques, une préservation accrue de la biodiversité, la meilleure prise en compte du bien-être animal, une adaptation et une atténuation du changement climatique ainsi que la fourniture d'une alimentation durable basée sur une agriculture de proximité;

⁵ Source : Feuille de route Neo Terra

⁶ <https://fr.calameo.com/read/00600927114c155cbf6f3>

⁷ <https://fr.calameo.com/read/00600927174cb5af906dc?page=1>

⁸ <https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/>

- **L'ambition « Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles »**

Cette ambition vise à lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain, à placer le développement régional sous le signe de la sobriété foncière et à conforter la forêt et les zones humides.

- **L'ambition « Préserver et protéger la ressource en eau »**

Cette ambition vise à réguler les usages de l'eau et à garantir la qualité de l'eau.

- **L'ambition « Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises »**

Dans cette ambition, la Région s'engage à accompagner toutes les entreprises et en particulier les entreprises agroalimentaires, dans la transformation de leurs modèles de production et dans leur transition énergétique afin de garantir leur pérennité, tout en les inscrivant dans un schéma plus vertueux. La transition énergétique et écologique ouvre ainsi des perspectives significatives en matière de stratégie d'innovation, de développement et plus largement de création d'activités et d'emplois.

- **L'ambition « Construire un nouveau mix énergétique »**

Cette ambition vise à mobiliser et à fédérer tous les acteurs autour de la question de la transition énergétique, à déployer des technologies matures et à positionner la région Nouvelle-Aquitaine à la pointe des solutions énergétiques.

Les engagements actés au travers de la feuille de route Neo Terra imprègnent l'ensemble des politiques et des projets régionaux de Nouvelle-Aquitaine, tel que l'illustre par exemple le projet VITIREV⁹ qui accompagne les mutations du secteur viticole. Ainsi, ces engagements guident également la stratégie de mobilisation du FEADER en Région Nouvelle-aquitaine sur la période 2023-2027.

Le 13 Novembre 2019 à Blanquefort, dans le cadre du lancement des travaux de concertation pour la préparation de la future politique agricole commune (PAC), la Région Nouvelle-Aquitaine a présenté les principaux enjeux identifiés à partir des besoins, des risques et des ressources présents sur son territoire¹⁰. Six axes stratégiques ont été définis pour l'agriculture, la forêt et les zones rurales ou de montagne. Ces axes constituent une charpente pour la mobilisation du FEADER.

2. Six axes stratégiques

Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur

L'agriculture de la région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une grande diversité de productions. La grande majorité des productions rencontrées en France est représentée sur le territoire régional. Les revenus agricoles sont très variables selon les orientations technico-économiques (OTEX) ce qui est accentué par la forte volatilité des prix sur certaines d'entre elles (céréales et oléagineux notamment).

La diversité des productions à l'échelle du territoire est également observée au sein de bon nombre d'exploitations qui conduisent plusieurs ateliers de production. Cette conformation offre aux structures agricoles des amortisseurs en cas de crise sectorielle (sanitaire / conjoncture de marché / climatique /...).

⁹ <https://fr.calameo.com/read/006009271b1b55352f191?page=1>

¹⁰ <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2019-11/191113%20PSN%20PAC%20France%20-pr%C3%A9sentation%20r%C3%A9gion%20-%20Blanquefort.pdf>

Toutefois, face à la multiplication des aléas, notamment climatiques sur les dernières années, le soutien à la résilience des exploitations est nécessaire.

Plusieurs outils sont développés pour soutenir la résilience des exploitations en Nouvelle-Aquitaine :

- Les **dispositifs assurantiels** : entre les campagnes PAC 2017 et 2018, le nombre de bénéficiaires des aides à l'assurance récolte a progressé de 26 % et le montant de subvention (lié aux montants des primes d'assurance contractées) s'apprécie de 42 %.
- Le **fonds de garantie** : la Région Nouvelle-Aquitaine porte un fonds de garantie sur les premières pertes d'un portefeuille. Les prêts Alter'NA concernent des projets d'investissement ou de développement des exploitations et des entreprises agroalimentaires et sont souscrits à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.
- La **diversification des sources de revenus et la recherche de valeur ajoutée** : la résilience des exploitations est soutenue par l'accompagnement d'atelier de transformation à la ferme et de projets de méthanisation à la ferme ou d'agrivoltaïsme. Par ailleurs, la recherche de valeur ajoutée est fortement développée grâce à un soutien accru à l'Agriculture Biologique (AB), à la certification de Haute Valeur Environnementale (HVE) ainsi qu'aux productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). A ce titre, la Région a une démarche très affirmée autour des produits de qualité, les circuits courts et la transition agro écologique des exploitations : 25 % du chiffre d'affaires national des SIQO (hors viticulture), 36 % du vin produit sous SIQO en France et troisième rang national pour l'agriculture biologique.
- Les **adaptations techniques** (biosécurité, filets para grêles en production arboricole, développement de l'autonomie fourragère et protéique, capacités d'abreuvement en élevage, ...) sont soutenues par la Région.

La résilience des exploitations s'affirme de plus en plus comme une composante majeure de la stabilité des revenus agricoles.

Face à la variabilité des revenus agricoles et au renforcement des risques d'aléas climatiques, le « soutien aux revenus agricoles et à l'amélioration de la répartition au sein de la chaîne de valeur » a été identifié comme l'un des axes de la stratégie régionale agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le soutien aux revenus des agriculteurs s'appuiera dans un premier temps sur la reconduction des aides directes au revenu et des aides couplées pour certaines filières (hors FEADER). Le soutien à l'autonomie des systèmes agricoles, à l'amélioration de leur résilience et à l'orientation des productions vers des produits à forte valeur ajoutée au détriment des marchés volatiles constitueront également des axes de soutien aux revenus. Les impacts des changements climatiques devront être anticipés afin d'atténuer leurs effets. Les externalités positives des activités agricoles sur l'environnement devront être valorisées. L'ensemble de ces actions doit concourir à la sécurisation et à la stabilisation des revenus agricoles.

Pour garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur en agriculture, le regroupement de l'offre doit être également accompagné, de même que la professionnalisation des organisations de producteurs. La montée en gamme des produits agricoles au travers de l'engagement dans des systèmes de qualité doit être encouragée pour augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles régionales et permettre la différenciation sur les marchés. Enfin, la création d'un environnement favorable aux partenariats entre les différents maillons des filières et entre producteur et consommateur doit être appuyée.

En lien avec les ambitions de la feuille de route Neo Terra, les objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine associés à cet axe stratégique sont :

- Rester la deuxième région agricole d'Europe
- Avoir 30 % des exploitations régionales qui commercialisent leurs produits en circuit court

Encourager et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs

En région Nouvelle-Aquitaine, depuis 2005, on dénombre en moyenne 1,2 installations pour 2 départs. Depuis 2012, ce ratio est passé en dessous de la barre des 60%. En moyenne, on estime que 26 % des exploitations seraient à transmettre dans les prochaines années en Nouvelle-Aquitaine. Par voie de conséquence, le renouvellement générationnel n'est pas assuré en agriculture et on observe un vieillissement des chefs d'exploitations agricoles.

Cependant, le profil des jeunes installés évolue. Bien qu'en dessous de 30%, la part des femmes s'installant en agriculture progresse. L'installation hors cadre familial est en augmentation (36% des installations en 2019 contre 24% en 2018). Le niveau de diplôme des jeunes installés augmente également légèrement (en 2019, 71 % des bénéficiaires de la DJA ont un niveau supérieur au BAC contre 68 % en 2018). A l'image de la production régionale, les orientations technico-économiques des projets d'installations sont très diversifiées avec une prédominance des productions animales (71%). Un projet d'installation sur quatre est un projet engagé dans un processus de reconversion ou de maintien en agriculture biologique. La vente directe est présente dans 18% des projets d'installation.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les installations au travers de plusieurs dispositifs :

- L'accompagnement individuel à l'installation,
- Le prêt d'honneur,
- L'accompagnement à la transmission,
- Les outils fonciers (stockage, portage, garantie de fermage, régulation du marché foncier agricole).

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine comme pour les autres Régions françaises, le soutien à l'installation et au renouvellement générationnel est un enjeu majeur pour maintenir le dynamisme de son activité agricole. Les évolutions des profils d'installation doivent être anticipées et accompagnées.

A ce titre, l'« encouragement à l'installation des nouveaux agriculteurs » est l'un des axes de la stratégie régionale agricole de Nouvelle-Aquitaine.

Pour encourager l'installation des nouveaux agriculteurs, un accompagnement sera proposé à tous les agriculteurs le souhaitant. L'accès aux dispositifs d'aides à l'installation devra être simplifié. La formation et l'acquisition de compétences seront promues au travers des dispositifs d'accompagnement à l'installation afin de faciliter les reconversions. Enfin, un environnement favorable à l'installation en agriculture devra être mis en place à travers des actions de portage et de stockage pour favoriser l'accès au foncier, l'encouragement des nouvelles pratiques collaboratives et le soutien spécifique des filières.

Réussir la transition agroécologique

L'agriculture est la première activité économique de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle couvre 50 % du territoire régional et joue un rôle majeur dans la gestion du vivant, des paysages et des milieux.

Les systèmes agricoles fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes et sur une moindre utilisation d'intrants de synthèse aident à mieux concilier biodiversité, services de régulation et production agricole. Plusieurs de ces systèmes connaissent une progression marquée au cours de ces dernières années :

- L'agriculture biologique : +78,35% entre 2015 et 2019 en Nouvelle Aquitaine contre +70,55% en France (source Agence Bio).
- L'agriculture à Haute Valeur Environnementale : + 458 % entre 2017 et 2019 en Nouvelle Aquitaine contre +541 % en France (source MAA).

Les systèmes agricoles sont en mutation vers une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et climatiques. Certaines pratiques sont d'ores et déjà en développement (agriculture biologique, certification « haute valeur environnementale »), ces pratiques sont à encourager. D'autres sont à diffuser et à accompagner pour les développer.

Dans le cadre de la prochaine PAC plusieurs outils viennent soutenir la transition agroécologique des systèmes agricoles. Tout d'abord, à travers le nouveau modèle de mise en œuvre (dont trois des neuf objectifs sont liés à l'environnement et au climat) l'accent est mis sur l'obtention des résultats davantage que sur la conformité des moyens mis en œuvre pour atteindre ces résultats. Il sera introduit des règles améliorées de la « conditionnalité » que devront respecter les agriculteurs recevant des paiements de la PAC liés aux surfaces et aux animaux. Enfin, de nouveaux outils sont créés tels que les éco-régimes qui constituent une des innovations majeures introduites par la Commission européenne pour la PAC durant la période 2023-2027. Elle consiste à faire financer à 100 % par l'Europe des mesures annuelles pour rémunérer des pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat. De plus, au moins 30 % du budget de développement rural de la PAC sera consacré à des mesures de protection de l'environnement et du climat.¹¹

Dans ce contexte, la « réussite de la transition agroécologique » a été identifiée comme l'un des axes de la stratégie régionale agricole de Nouvelle-Aquitaine.

Un premier volet d'action visera à améliorer les pratiques agricoles et à réduire leurs impacts sur l'environnement. A ce titre, le développement de l'engagement dans les modes de production labellisés « agriculture biologique (AB) » ou certifiés « Haute valeur environnementale (HVE) » seront fortement incités.

Un second volet d'actions conduites dans le cadre de cet axe stratégique visera à réduire les émissions de gaz à effets de serre. Par l'importance de ses prairies et de ses forêts, l'espace rural néo aquitain jouera nécessairement un rôle de premier plan dans le stockage de CO₂, au besoin avec les outils de la future PAC.

Des actions spécifiques seront également conduites pour mieux prendre en charge le bien-être animal.

En lien avec les ambitions de la feuille de route Neo Terra, les objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine associés à cet axe stratégique sont :

- Sortie des pesticides de synthèse en 2030
- 80% des exploitations de Nouvelle- Aquitaine certifiées en bio, « Haute Valeur Environnementale » ou autre démarche équivalente à l'horizon 2030
- Une augmentation de 50% de la production d'énergie renouvelables d'ici 20230
- Créer 100 unités de micro-méthanisation à la ferme en 2030

¹¹ LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRÈS 2020 : AMBITION ENVIRONNEMENTALE ET SIMPLIFICATION, Commission européenne

Maintenir une agriculture compétitive en zone de montagne

A la variabilité liée à l'orientation technico-économique en Nouvelle-Aquitaine s'ajoute la variabilité liée à la zone de production. Parmi les différentes zones de production agricole en Nouvelle-Aquitaine soumises à des contraintes spécifiques, les zones de montagne font l'objet d'une attention particulière. Occupant près de 12% de surface régionale, ces territoires à dominante d'élevage font face des contraintes naturelles fortes et font face à des coûts de production structurellement supérieurs. Les conditions climatiques, l'altitude, la pente et les difficultés d'accès impactent les revenus agricoles et les systèmes d'exploitation. En Nouvelle-Aquitaine, les typologies d'élevage varient selon les massifs : les exploitations d'ovins-lait dominant dans les Pyrénées-Atlantiques alors que les élevages situés en Massif Central sont orientés majoritairement en bovins-viande avec une présence minoritaire en bovins mixte et en ovins.

Ces territoires font l'objet de divers programmes opérationnels (ACAP, FEDER) qui permettront de nourrir la politique unifiée Montagne que la Région se propose de définir.

Pour autant ces activités façonnent les territoires de montagne et alimentent le patrimoine naturel et culturel régional. Elles participent notamment au maintien de la biodiversité et à l'ouverture des milieux. La reconnaissance des externalités positives des activités agricoles en zone de montagne (et notamment du pastoralisme) doit être valorisée. **La compensation des surcoûts des productions de ces zones doit être soutenue afin de maintenir une activité compétitive.**

Le maintien de la compétitivité des activités agricoles en zone de montagne a été identifié comme l'un des axes de la stratégie régionale agricole de Nouvelle-Aquitaine.

Les surcoûts qui sont engendrés par la localisation des activités agricoles et agro-alimentaires en zone de montagne doivent être compensés pour soutenir la compétitivité de ces activités dans ces zones et préserver leur contribution au patrimoine naturel et culturel régional.

Les systèmes agricoles en zone de montagne fournissent fréquemment des services environnementaux qui doivent être soutenus pour valoriser et assurer le maintien de ces pratiques favorables à la préservation de l'environnement.

Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois

Représentant 34% du territoire régional et 2,8 millions d'hectares, la Région Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région forestière métropolitaine. La filière forêt-bois emploie 56 000 personnes sur la région pour un chiffre d'affaires cumulé de 10 milliards d'euros (source : INSEE Clap) et fournit de nombreux services économiques, sociaux et environnementaux.

La Nouvelle-Aquitaine représente le quart de la récolte nationale de bois. Le bois d'œuvre demeure le principal débouché de la sylviculture régionale et le bois énergie monte en puissance, même si sa part reste inférieure à celle observée sur le reste du territoire national. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas uniquement la première forêt de France, elle est également la première région en matière d'exploitation forestière, de sciage et de transformation. La filière bénéficie d'un écosystème dynamique avec des structures de recherche et d'enseignement supérieur de pointe et des entreprises leaders sur leurs marchés.

La filière forêt-bois est appelée à jouer un rôle prépondérant dans une économie plus décarbonée. Elle est naturellement au centre de différentes politiques : le Programme Régional Forêt-Bois, la feuille de route Neo Terra, le SRADDET, le Schéma régional biomasse et enfin le volet régional du PSN.

En dépit de son dynamisme, la filière fait face à des défis majeurs pour assurer sa pérennité. La mobilisation de la ressource forestière reste inférieure à l'accroissement biologique du massif et, dans certains cas, elle demeure insuffisante pour répondre aux besoins locaux des entreprises de scierie et de transformation. L'offre de sciage est inadaptée aux besoins des industriels et ce secteur clef souffre de difficultés structurelles fortes. Enfin le marché de la construction bois échappe en partie à l'offre néo-aquitaine au bénéfice de concurrents étrangers plus compétitifs.

La forêt fournit de nombreuses aménités environnementales. Elle participe à la lutte contre le changement climatique en favorisant la séquestration du carbone dans le sol et le bois et elle contribue à préserver la biodiversité en maintenant les habitats naturels, notamment lorsqu'elle est diversifiée ou ancienne. La forêt offre aussi un espace de loisirs qui renforce l'attrait de la population pour cet écosystème.

La ressource forestière et la majeure partie des activités situées en aval de la filière, sont localisées en milieu rural. Elles sont particulièrement concentrées sur les zones rurales identifiées comme les plus fragiles, c'est-à-dire celles qui sont le plus éloignées des centres urbains.

La gestion durable de la forêt contribue à la préservation de ces services écosystémiques et le soutien à la compétitivité de la filière bois-forêt concourt à la valorisation de la ressource locale et au dynamisme des zones rurales.

En raison de l'importante surface forestière présente sur son territoire et des nombreuses externalités positives associées à la filière bois-forêt la Région Nouvelle-Aquitaine a identifié le soutien au « développement de la filière forêt-bois » comme l'un de ses axes stratégiques de sa politique régionale.

La compétitivité de la filière bois-forêt doit être renforcée par un accompagnement auprès des sylviculteurs, des industries du bois mais également auprès des structures de formation. Les sylviculteurs doivent être accompagnés dans les actions de renouvellement des forêts dans des conditions durables, compétitives et en adéquation avec les besoins des marchés. La levée des freins logistiques à l'exploitation et au transport des bois doit être encouragée. Un soutien à l'adaptation et à la compétitivité des industries et plus particulièrement, dans le secteur du sciage doit être apporté. Les marchés du bois, aussi bien ceux existants que ceux émergents, sont à stimuler pour valoriser la ressource locale. L'innovation, la formation et le développement des partenariats entre les acteurs économiques sont à encourager.

La forêt doit être protégée vis-à-vis des risques auxquels elle est exposée. Pour ce faire, la vulnérabilité des massifs forestiers doit être mieux connue et anticipée, la surveillance et la gestion préventive des massifs doivent être poursuivies notamment à travers la défense de la forêt contre les incendies (DFCI). La prise en compte des retours d'expériences et des risques doit être pleinement intégrée à l'aménagement et à la gestion des massifs.

La bioéconomie forestière doit être placée au cœur des enjeux des territoires. Pour cela, le dialogue entre les acteurs de la filière, les élus et la société civile devra être encouragé afin de mieux faire connaître la valorisation économique et écosystémique de la forêt. La forêt doit être gérée de façon à répondre aux enjeux d'une économie décarbonée tout en conjuguant adaptation et atténuation au changement climatique.

La stratégie régionale dans le cadre des orientations de la feuille de route Neo Terra est de :

- Donner les moyens à la filière forêt bois de se positionner comme une des filières industrielles essentielles pour la région Nouvelle-Aquitaine tant du point de vue économique qu'environnemental.
- Développer les marchés et les investissements dans le cadre d'une politique de sobriété carbone et de relocalisation industrielle.

En lien avec les ambitions de la feuille de route Neo Terra, les objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine associés à cet axe stratégique sont :

- 45% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 et 100% en 2050
- Conforter la forêt et les zones humides pour la séquestration de carbone
- Soutenir les expériences de forêts diversifiées ou durables.

Appuyer le développement local et les approches territoriales

Malgré l'attractivité du littoral et des grandes agglomérations, la région Nouvelle-Aquitaine reste une région fortement rurale : 54% de sa population vivent dans une commune peu dense ou très peu dense (contre 35 % en France). Ses espaces ruraux sont contrastés (péri-urbain/rural, dynamique/en déprise). Un phénomène de dévitalisation est observé dans les communes rurales. Si villes et bourgs maillent le territoire, les villes intermédiaires et les bourgs subissent la dévitalisation commerciale de leur centre.

L'accessibilité régionale aux services et aux équipements est fragilisée par le processus de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs. La vacance résidentielle et commerciale y est importante. A horizon 2050, selon les scénarii, 21 à 31 % de la population aura plus de 65 ans. Les besoins en termes de santé, d'accompagnement de la dépendance, d'adaptation du logement et de l'espace public, de lutte contre la précarité seront importants. En 2015, 5,5 % des emplois relevaient du secteur primaire, 17,8 % du secteur secondaire et 76,8 % du secteur tertiaire. L'économie sociale et solidaire est très présente en région, avec des établissements employant 12 % des effectifs salariés. Ces secteurs pourvoyeurs d'emplois dans les zones rurales doivent donc être soutenus pour maintenir une dynamique et conditions de vie de qualité. Le SRADDET¹² pose parmi ses objectifs prioritaires **la mise en synergie et la coopération** entre les différents acteurs d'un même espace ou de différents espaces, au bénéfice d'une **répartition territoriale** des activités, des équipements, des logements et des services, et dans la **perspective de gains réciproques**. Cela passe par une **coopération** et actes de **solidarités plus nombreux**, au sein d'un territoire et entre territoires.

Le développement local et le renforcement des approches territoriales constituent l'un des axes de la stratégie régionale de Nouvelle-Aquitaine. La stratégie à l'œuvre dans le cadre de cet axe s'articule avec la stratégie et le soutien apporté dans le cadre du PO FEDER/FSE+ 2021-2027.

L'accompagnement des projets des territoires ruraux sera soutenu. Cela suggère d'appuyer la mise en réseau de tous les acteurs autour de sujets fédérateurs, d'encourager toutes les formes d'innovation, de soutenir l'ingénierie dans les territoires et de favoriser les approches multisectorielles, systémiques et innovantes dans les stratégies locales de développement.

L'action publique doit être orientée vers des thématiques d'avenir (transition énergétique et climatique, Plans alimentaires territoriaux, reconversion des territoires vers l'économie circulaire, etc.). L'action publique doit également être ciblée et différenciée selon les caractéristiques des territoires.

L'attractivité des territoires ruraux doit être renouvelée en améliorant le cadre de vie et les démarches novatrices en matière de services, en réduisant les inégalités d'accès aux services et en favorisant les politiques en lien avec l'évolution des modes de vie.

¹² Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

III. INTERVENTIONS FEADER VENANT EN SOUTIEN A LA STRATEGIE REGIONALE

1. Périmètre d'intervention du FEADER en région Nouvelle-Aquitaine

Les interventions du FEADER pour la programmation 2023-2027 qui seront sous la responsabilité des Régions en France sont les interventions non surfaciques du 2nd pilier de la PAC à l'exception des interventions en lien avec la gestion de la prédation et la gestion des risques.

À la suite d'une demande spécifique de la Région Nouvelle-Aquitaine, il est possible que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et le soutien au maintien à l'agriculture biologique (dans le cas où cette intervention resterait dans le périmètre du second pilier de la PAC) puissent relever en partie de la Région à titre d'expérimentation.

Ainsi, le périmètre de description des interventions FEADER de la partie suivante couvre exclusivement et totalement les interventions possiblement confiées à la responsabilité de la Région Nouvelle-Aquitaine (MAEC incluses) sur la période 2023-2027. Cette liste est une photographie prise en décembre 2020 à l'issue de la concertation menée sur le 2nd semestre et pourra évoluer au cours de l'élaboration du PSN.

2. Interventions et dispositifs FEADER régionaux

Les enseignements de la programmation 2014-2020 ont fait apparaître un enjeu de simplification à tous les niveaux de la mise en œuvre du FEADER : dans la description des dispositifs FEADER et dans les circuits d'instruction et de gestion des dossiers FEADER. Par ailleurs, le constat d'une inadaptation du FEADER au dossier de faible montant s'impose partout en France : le FEADER doit être préférentiellement mobilisé sur des dossiers de volume financier important pour que le montant de la subvention accordée reste supérieur aux coûts de gestion engendrés.

Une approche spécifique pourra être engagée sur LEADER, pour lequel des aides modestes peuvent avoir un effet levier important pour des projets innovants et des expérimentations.

La description des interventions régionales du FEADER 2023-2027 a été organisée autour des thématiques ayant réunies les groupes de concertation durant le second semestre 2020 :

- Installation et renouvellement générationnel
- Transition agroécologique
- Montagne
- Forêt
- Développement territorial et approches locales

Ces thématiques sont en lien avec les 6 axes de la stratégie régionale. La correspondance entre les interventions régionales du FEADER 2023-2027 envisagées, les dispositifs régionaux déclinant les interventions FEADER en région Nouvelle-Aquitaine et les axes de la stratégie régionale sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau provisoire de correspondance entre les interventions FEADER du PSN 2023-2027, les dispositifs régionaux et les axes de la stratégie régionale Nouvelle-Aquitaine

| Interventions mobilisables au titre du règlement PSN européen | Dispositifs déclinés en région Nouvelle-Aquitaine | Axes de la stratégie régionale concernés |
|---|---|--|
| 65.1 Engagements en matière d'environnement et de climat – MAEC | <i>MAEC surfaciques – agricole¹³</i> | Réussir la transition agroécologique |
| 65.2 Engagements en matière d'environnement et de climat - BIO | <i>Maintien à l'agriculture biologique ?¹³</i> | |
| 65.3 Engagements en matière d'environnement et de climat- PRM, API | MAEC « protection des races menacées » (PRM) | |
| | MAEC « apiculture » (API) | |
| 65.5 Engagements en matière d'environnement et de climat- MAEC contrats de transition | MAEC Contrats de transition de l'exploitation | |
| 68.1 Investissements productifs agricoles | Plan pour la modernisation des élevages (PME) | Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur |
| | Investissements collectifs en CUMA | Réussir la transition agroécologique |
| | Plan Végétal Environnement (PVE) | |
| | Aide au pastoralisme | Maintenir une agriculture compétitive en zone de montagne |
| | Alter'NA agricole | Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur |
| 68.3 Investissements productifs non-agricoles | Alter'NA IAA / Forêt | Réussir la transition agroécologique |
| | Aides aux industries agro-alimentaires (IAA) | Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur |
| | Equipements de travaux forestiers | Réussir la transition agroécologique |
| | | |
| 68.4 Investissements non-productifs non-agricoles | Réparation des dommages causés aux forêts | Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois |
| | Prévention | |
| | Peuplements forestiers | |
| | NATURA 2000 (contrats, animation, DOCOB) | Réussir la transition agroécologique |
| 68.5 Infrastructures | Infrastructures hydrauliques | Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur |
| | | Réussir la transition agroécologique |

¹³ En fonction des choix de l'Etat sur le 1^{er} pilier et de l'arbitrage favorable en faveur d'une enveloppe spécifique pour la BIO et les MAEC en Nouvelle-Aquitaine

| | | |
|---|---|--|
| 68.5 Infrastructures | Dessertes forestières | Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois |
| 69.1 Installation de jeunes agriculteurs | Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) | Encourager et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs |
| 69.2 Développement d'entreprises rurales ou agricoles | Aide au démarrage de jeunes entreprises forestières | Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois |
| 71.1 Groupes opérationnels PEI | Programme européen pour l'innovation (PEI) | Réussir la transition agroécologique Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois |
| 71.3. Systèmes de qualité | Soutien aux produits de qualité | Soutenir les revenus des agriculteurs et garantir une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur |
| 71.6. LEADER | LEADER | Appuyer le développement local et les approches territoriales |
| 72. Échange de connaissances et d'informations | Transfert de connaissance et actions d'information | Réussir la transition agroécologique Créer un environnement favorable au développement de la filière forêt bois |

2.1 Le soutien à l'installation et au renouvellement générationnel

Face au taux de renouvellement en agriculture qui avoisine les 50% en 2019 (1 reprise pour 2 exploitations cédées), au vieillissement de la population agricole et à la perspective des 26% d'exploitations prochainement à transmettre, la région Nouvelle-Aquitaine doit apporter un soutien fort et adapté pour redynamiser et pérenniser les installations en agriculture sur son territoire.

Le besoin de proposer un accompagnement accessible, diversifié, globalisé et durable auprès des jeunes installés a été identifié en Nouvelle-aquitaine. Cela suppose de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation, de s'assurer de la formation suffisante et du niveau de compétence des jeunes agriculteurs, d'identifier et de leur apporter les conseils et les formations nécessaires au cours de leurs premières années d'installation. Le suivi post installation s'avère primordial pour identifier et éviter les situations de fragilité.

L'accès au foncier peut constituer un point de blocage important pour les installations. La rétention du foncier par des agriculteurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite est une problématique à couvrir notamment en améliorant les conditions de vie des cédants afin de lever les freins à la transmission.

Au travers de l'intervention relative aux jeunes agriculteurs, le FEADER apportera un soutien au lancement de l'activité agricole dans le cadre d'une dotation aux jeunes agriculteurs (DJA). Cette dotation vise à consolider la trésorerie de l'exploitant pour lui assurer une rémunération et une sécurisation de son activité au cours des premières années d'installation. En matière de simplification, pour les jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA, la Région réfléchit à la possibilité d'inclure au sein de la DJA un accompagnement global des investissements prévus dans le plan d'entreprise. Ce dispositif éviterait ainsi au JA la constitution et le dépôt de dossiers au PCAE en lui donnant une visibilité dès son installation du montant d'aide auquel il pourra prétendre aussi bien sur son matériel que sur sa reprise d'exploitation. Ce nouveau dispositif pourrait être intitulé le « Pack Installation ».

Ainsi, la nouvelle DJA sera adaptée aux caractéristiques de l'installation dans l'objectif de renforcer son attractivité et d'augmenter le nombre de bénéficiaire de la DJA parmi les nouveaux installés.

Pour répondre à cet enjeu, la région propose de mobiliser une intervention déclinée en un dispositif régional :

| Intervention FEADER | Dispositif régional FEADER |
|--|--|
| 69.1 « Installation de jeunes agriculteurs » | <ul style="list-style-type: none">• Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) |

D'autres dispositifs en faveur du soutien à l'installation et au renouvellement générationnel seront également déployés en dehors du FEADER :

- Accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (AITA)
- Diagnostics pré-installation, études technico-économiques et suivis post-installation (mobilisation de crédits FSE)
- Prêt d'honneur (mobilisation de crédits FEDER)
- Outils foncier (stockage, portage, garantie de fermage, régulation du marché foncier agricole).

L'objectif visé par la mobilisation de l'intervention « Installation de jeunes agriculteurs » est d'augmenter le nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent avec le soutien de la PAC.

2.2 Le soutien à la transition agroécologique

La feuille de route Neo Terra, votée en 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine, s'est donnée pour objectif que la Région reste la seconde région agricole européenne en termes de chiffre d'affaire, tout en réussissant la transition agroécologique nécessaire et attendue par la société. Ainsi, l'axe de la transition agroécologique est un axe stratégique transversal, justifié par neuf des dix besoins identifiés lors du diagnostic régional. La réussite de la transition agroécologique repose ainsi sur 3 piliers que sont la compétitivité, les filières et l'agroenvironnement.

2.2.1 Compétitivité

La compétitivité des années 2020 se jouera toujours plus à travers la capacité de répondre aux défis de la transition agroécologique, par exemple : continuer à produire en dépit des bouleversements climatiques, répondre à la demande de produits alimentaires écologiquement responsables, etc. C'est pourquoi il existe une convergence naturelle entre les actions environnementales et climatiques et la recherche de la compétitivité.

Sur ce volet de la compétitivité, le soutien apporté devra répondre aux exigences de la transition agroécologique. Pour y parvenir, la Région s'appuiera sur une stratégie à deux niveaux :

- D'une part, il s'agira d'améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole (par le recours aux investissements dans les exploitations agricoles), la réduction des charges, l'accès à des instruments financiers innovants ainsi que le maintien d'un niveau d'investissement biosécurité exigeant comme facteur de compétitivité, notamment sur les marchés export) ;
- D'autre part d'améliorer la compétitivité coût de l'aval notamment par l'accompagnement des IAA dans leur modernisation, l'encouragement à l'innovation et aux développements des compétences et une protection renforcée des productions.

Il s'agira également de renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires par une meilleure adaptation des conditions de production, l'encouragement des démarches de différenciation et leur prise en compte par les marchés, la facilitation de l'export par ces actions collectives et collaboratives, tout en développant aussi la relocalisation de certaines productions.

Le volet « compétitivité » répondra au besoin de développer des stratégies intégrées amont-aval (notamment via l'encouragement aux stratégies de filière, le soutien aux projets collectifs, la cohérence des aides à l'investissement de l'amont et de l'aval et une meilleure valorisation des co-produits ; et au besoin d'accompagner le développement des filières émergentes.

Sur le volet hydraulique, la Région fait face à une augmentation des pressions sur l'eau et une altération des milieux. Par ailleurs, deux tiers des masses d'eaux superficielles néo-aquitaines sont considérées comme dégradées et un tiers des masses d'eaux souterraines sont en mauvais état chimique. Les prélèvements en eau à usage agricole représentent 46% du volume total prélevé et les activités agricoles sont responsables de pollutions diffuses par les nitrates et par les pesticides.

Pour répondre à ces enjeux, la Région a besoin de créer des réserves d'eau multi-usages compatibles avec l'amélioration des milieux et d'accompagner les systèmes et pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources. Il s'agira d'inciter à une gestion économe de la ressource en eau, tout en assurant la couverture des besoins lorsque nécessaire.

La Région propose de mobiliser 3 interventions FEADER déclinés en 7 dispositifs régionaux. Certains soutiennent principalement la modernisation et les investissements dans le secteur agricole, d'autres viseront principalement à améliorer la qualité des modes de production.

| Interventions FEADER | Dispositifs régionaux FEADER |
|---|--|
| 68.1 Investissements productifs agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Plan pour la modernisation des élevages (PME) • Aide aux CUMA • Plan Végétal Environnement (PVE) • Alter NA |
| 68.3 Investissements productifs non-agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Aides aux industries agro-alimentaires (IAA) • Alter NA |
| 68.5 Infrastructures | <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures hydrauliques |

D'autres dispositifs contribuant à l'enjeu de compétitivité seront également déployés hors FEADER :

- Transformation à la ferme
- Mécanisation en zone de montagne

Les principaux résultats visés par ces interventions sont :

- ✓ La modernisation des exploitations à travers l'augmentation du nombre d'investissements productifs dans les exploitations ;
- ✓ Le développement de l'économie rurale à travers l'augmentation du nombre d'entreprises aidées en zones rurales.

2.2.2 Filières

Suite aux Egalim, la majorité des plans de filière régionaux propose d'une part le regroupement de l'offre pour peser face à un aval forcément concentré, et d'autre part une contractualisation intégrant le coût de production de l'amont. La région Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs dotée d'un grand nombre d'organisations de producteurs, répondant à la segmentation du marché selon les produits et à la diversité du territoire. Face à une concurrence européenne ou des pays tiers souvent avantagés en termes de coût des facteurs de production, l'agriculture et les IAA néo-aquitaines ont souvent fait le choix de la qualité et des SIQO, cherchant la compétitivité hors-coûts.

Pour répondre aux besoins des filières, la Région souhaite inscrire son accompagnement dans la dynamique de la transition agroécologique. En effet, cette dernière ne pourra être menée à bien sans une grande coordination entre les producteurs et les acteurs d'aval des filières régionales ; là encore, transition, cohérence régionale et compétitivité vont de concert.

Ainsi, les actions mises en œuvre devront permettre aux filières de gagner en compétitivité et en valeur ajoutée par le biais de leur transition agroécologique. Afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs, il s'agira pour la Région d'appuyer la montée en gamme et l'encouragement des systèmes de qualité par l'accompagnement des investissements nécessaires, le renforcement des exigences des cahiers des charges, l'encouragement à l'émergence et à la structuration de démarches collectives, l'accompagnement des filières pour répondre à la demande croissante de la restauration collective, l'accompagnement à la structuration de l'offre des filières biologiques et à la promotion des filières de qualité.

Pour répondre à ces besoins, la Région propose de mobiliser 3 interventions FEADER pour 3 dispositifs :

| Interventions FEADER | Dispositifs régionaux FEADER |
|--|--|
| 71.3 Systèmes de qualité | • Soutien aux produits de qualité (SIQO) |
| 72 Echanges de connaissances et d'informations | • Transfert de connaissances et actions d'informations |
| 71.1 Groupes opérationnels PEI | • Programme européen pour l'innovation (PEI) |

D'autres dispositifs en faveur de l'accompagnement spécifique des filières seront également déployés en dehors du FEADER :

- Expérimentation
- Actions collectives pour accompagner la transition (animation et appui technique)

Les principaux résultats visés par ces interventions sont :

- ✓ L'amélioration des performances à travers l'augmentation du nombre des actions de transferts de connaissances et la création de groupes opérationnels pour le Partenariat Européen pour l'Innovation dans le secteur agricole.
- ✓ L'augmentation du nombre d'agriculteurs aidés pour des systèmes de qualité. Dans le cas particulier, des certifications en BIO et HVE, la feuille de route Neo Terra, la Région fixe l'objectif de 80% des exploitations certifiées bio ou HVE en 2030.

2.2.3 Agroenvironnement

Au niveau régional, l'agriculture est le deuxième secteur d'activité émetteur de gaz à effet de serre (GES). Avec la forêt, elles constituent une partie de la solution pour contribuer à l'atténuation du changement climatique car ce sont les deux seuls secteurs à pouvoir capter et stocker naturellement du carbone dans les sols et la biomasse.

Les besoins de la Région en matière d'agroenvironnement sont vastes et couvrent plusieurs thématiques. Il s'agira notamment d'accompagner les leviers globaux sur les enjeux agroenvironnementaux au sens large, de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, de réduire les facteurs de pression sur la biodiversité, de favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux, de préserver et de développer les habitats de plaine, de protéger les zones humides de marais, de créer les conditions favorables à l'activité des pollinisateurs, de veiller au maintien des infrastructures agroécologiques et de préserver la richesse et la diversité des sols.

Pour répondre à ces besoins, la Région propose de mobiliser 5 interventions FEADER pour 6 dispositifs :

| Interventions FEADER | Dispositifs régionaux FEADER |
|--|--|
| 65.1 Engagements en matière d'environnement et de climat - MAEC | <ul style="list-style-type: none">• MAEC surfaciques¹⁴ ? |
| 65.2 Engagements en matière d'environnement et de climat - BIO | <ul style="list-style-type: none">• Maintien à l'agriculture biologique¹⁴ ? |
| 65.3 Engagements en matière d'environnement et de climat- PRM, API | <ul style="list-style-type: none">• MAEC « apiculture » (API)• MAEC « protection des races menacées » (PRM) |
| 65.5 Engagements en matière d'environnement et de climat – MAEC Contrats de transition | <ul style="list-style-type: none">• MAEC contrats de transition |
| 68.7 Investissements non productifs NATURA 2000 | <ul style="list-style-type: none">• NATURA 2000 (contrats, animation, DOCOB) |

D'autres dispositifs en faveur de l'agroenvironnement seront également déployés en dehors du FEADER :

- Infrastructures agroécologiques
- Agroforesterie

Les principaux résultats visés par ces interventions sont :

- ✓ D'une part de répondre aux objectifs fixés par la feuille de route Neo Terra :
 - Sortir des pesticides de synthèse en 2030,
 - Arrêter l'utilisation des substances CMR dès 2025,
 - 80% des exploitations certifiées en AB ou HVE ou autre système équivalent d'ici 2030,
 - 20% de produits AB dans la restauration collective dépendante des collectivités en 2030) ;
- ✓ D'autre part de contribuer aux objectifs fixés dans le cadre du Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique : soit 10% de la SAU bio en 2020 et 20% en 2027.

¹⁴ En fonction des choix de l'Etat sur le 1^{er} pilier et de l'arbitrage favorable en faveur d'une enveloppe spécifique pour la BIO et les MAEC en Nouvelle-Aquitaine

2.3 Le soutien à la compétitivité des zones de Montagne

De par l'expérience acquise sur la précédente programmation et aux échanges avec les acteurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a identifié des besoins spécifiques aux exploitations de ces territoires pour **maintenir le tissu d'exploitations sur ces territoires défavorisés** et **préserver les pratiques pastorales bénéfiques à l'environnement**.

Le maintien d'un maillage d'exploitations viables sur le territoire passe par la **compensation des surcoûts pour stabiliser les revenus** des exploitants et le **soutien aux investissements**. Ce soutien aux investissements doit permettre aux exploitations individuelles mais également aux groupements pastoraux et autres organisations collectives de pouvoir investir dans des équipements adaptés. Les filières sous signe de qualité sont inégalement dynamiques selon les massifs et nécessitent d'être encouragées par la Région. Enfin la région a décidé d'accompagner également les entreprises de transformation bénéficiant à l'économie de ces territoires.

Les modèles d'exploitation de zone de montagne présentant de **fortes externalités positives requièrent également d'être soutenues**, afin d'inciter les exploitants à maintenir ou adopter des pratiques bénéfiques de type pastoralisme et sylvopastoralisme. Enfin, ces territoires présentent des **espaces agricoles importants** pour la biodiversité (prairies permanentes, zones humides, surfaces pastorales et bocages) qui doivent être **maintenus et développés**.

Pour répondre à ces besoins, la Région propose de mobiliser trois interventions FEADER pour cinq dispositifs régionaux :

| Interventions FEADER | Dispositifs FEADER régionaux |
|---|---|
| 65.1 Engagements en matière d'environnement et de climat - MAEC | <ul style="list-style-type: none">• MAEC systèmes herbagers pastoraux ¹⁵ ? |
| 68.1 Investissements productifs agricoles | <ul style="list-style-type: none">• Plan pour la modernisation des élevages (PME) bonifié |
| | <ul style="list-style-type: none">• Aide aux CUMA bonifié |
| | <ul style="list-style-type: none">• Aide au pastoralisme |

D'autres dispositifs en faveur de l'agriculture de Montagne seront également déployés en dehors du FEADER :

- Mécanisation en zone de Montagne
- Des synergies pourront également être trouvées avec les objectifs spécifiques à la montagne du FEDER Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci récupérant pour ce qui concerne la région les actions de l'ancien Programme Opérationnel Interrégional (POI) Pyrénées.
- De la même manière des articulations seront recherchées avec le FEDER Auvergne-Rhône-Alpes qui un axe Massif Central suite à la disparition du POI Massif Central.

¹⁵ En fonction des choix de l'Etat sur le 1^{er} pilier et de l'arbitrage favorable en faveur d'une enveloppe spécifique pour la BIO et les MAEC en Nouvelle-Aquitaine

Les principaux résultats visés par ces interventions sont les suivants :

- ✓ L'attractivité et le maintien d'une agriculture de montagne pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée bénéficiant à son territoire.
- ✓ L'augmentation de la part de la superficie agricole utile (SAU) concourant à l'entretien et la pérennité des paysages, des milieux prairiaux et de la biodiversité associée.
- ✓ L'augmentation des investissements des exploitations afin d'améliorer les conditions de travail, le bien-être animal, l'efficacité des pratiques, l'utilisation des ressources fourragères ou la transformation et la valorisation des productions.
- ✓ Le développement de l'économie rurale en zone de montagne.

2.4 Le soutien au développement de la filière forêt-bois

Premier massif forestier métropolitain en surface, volume mobilisé et emploi, la filière forêt-bois fait face à deux défis majeurs qui recouvrent des besoins multiples.

Le premier défi est **économique** : la filière souffre d'une mobilisation insuffisante de la ressource forestière, d'une offre de produits de sciage inadaptée aux besoins des industriels et de produits de bois-construction peu compétitifs face à la concurrence étrangère.

Actuellement, la mobilisation est inférieure à l'accroissement biologique. L'enjeu est donc d'accompagner l'augmentation de la **mobilisation** de la ressource de façon durable, c'est-à-dire en cohérence avec les besoins de la filière et les capacités naturelles de production du massif. Cela nécessite de nouveaux accès (dessertes) et un renforcement des capacités des entreprises d'exploitation forestière. Par ailleurs, les entreprises de transformation doivent être également soutenues dans leur création et leur développement pour renforcer leur compétitivité et leur capacité à proposer des produits adaptés aux besoins des industriels et *in fine* **pérenniser** les entreprises et les emplois. La **capacité d'innovation de la filière régionale** est importante pour accompagner les opérateurs dans le renforcement de leur compétitivité et dans la nécessaire prise en compte du défi environnemental.

Le second défi est **environnemental** : la filière forêt-bois joue un rôle clef dans l'atténuation du changement climatique (séquestration du CO₂, production de produits-bois et de bois-énergie) et dans la fourniture de services environnementaux (biodiversité, eau, sol) mais celle-ci demeure très vulnérable. En effet, la Nouvelle-Aquitaine est localisée à l'interface de la zone tempérée et de la zone méditerranéenne ; les forêts sont donc principalement composées par des espèces situées en limite de leurs aires de répartition. La filière requiert des dispositifs permettant d'assurer la **protection** de la ressource forestière contre l'artificialisation (« sanctuarisation » des surfaces) et contre les différents risques. Là aussi, le changement climatique devrait renforcer les risques incendies, sanitaires et les aléas climatiques encourus par les massifs forestiers régionaux. Alors que des mesures de **prévention** contribuent à réduire les risques incendie et sanitaire, ce n'est pas le cas pour le risque tempête. Les massifs forestiers régionaux ont été durablement marqués par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 et Klaus en 2009. Ce dernier événement met particulièrement en exergue la nécessité de disposer des dispositifs de **réparation en cas de dommages** causés aux forêts.

Compte-tenu de ces défis et de l'expérience de la programmation 2014-2020, la région propose de poursuivre l'accompagnement en gardant les mêmes outils mais en simplifiant leur mise en œuvre et en proposant quelques nouveaux dispositifs qui pourront être déployés en fonction des disponibilités budgétaires.

La Région mobilisera ainsi six interventions FEADER pour huit dispositifs :

| Interventions FEADER | Dispositifs FEADER régionaux |
|---|--|
| 68.3 Investissements productifs non-agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Investissements en équipements de travaux forestiers |
| 68.4 Investissements non-productifs non-agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Réparation des dommages causés aux forêts |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques pour les forêts |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Peuplements forestiers |
| 68.5 Infrastructures | <ul style="list-style-type: none"> • Dessertes forestières |
| 69.2 Développement d'entreprises rurales ou agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Aide au démarrage de jeunes entreprises forestières |
| 71.1 Groupes opérationnels PEI | <ul style="list-style-type: none"> • Programme européen pour l'innovation (PEI) |
| 72. Échange de connaissances et d'informations | <ul style="list-style-type: none"> • Transfert de connaissances et actions d'informations |

D'autres dispositifs en faveur du secteur forestier seront également déployés en dehors du FEADER :

- Soutien aux entreprises de première et seconde transformation du bois.

Les principaux résultats visés par ces interventions sont :

- ✓ Le développement du secteur forestier par le biais de l'augmentation du total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier.
- ✓ L'augmentation des emplois dans les zones rurales dans le secteur forestier.
- ✓ L'amélioration des performances liées à l'environnement/au climat grâce à des investissements dans le secteur forestier.
- ✓ L'amélioration des performances à travers l'augmentation du nombre des actions de transferts de connaissances et la création de groupes opérationnels pour le Partenariat Européen pour l'Innovation dans le secteur forestier.

2.5 Le soutien au développement local et aux approches territoriales

Les territoires ruraux couvrent une part importante de la région Nouvelle-Aquitaine. En effet, près de 54% de sa population vit en zone rurale. Il

Le soutien au développement territorial et aux approches locales passera par un accompagnement à l'émergence et au développement des projets de territoires. Ce soutien doit s'appuyer sur le renforcement de la capacité d'action des territoires ruraux, la mise en cohérence des politiques publiques impactant les territoires ruraux ; l'encouragement de l'innovation, de la mutualisation et de la coopération ; la stimulation de la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux ; le développement et l'encouragement de la coopération et de la solidarité entre les acteurs.

Le potentiel touristique des zones rurales doit être développé. Le renforcement de l'accès aux services par les populations des zones rurales doit également faire partie des priorités de l'actions publique qui doit être ciblée. Cela signifie que l'action publique doit s'adapter aux caractéristiques des territoires, à l'accessibilité à d'autres financement par les projets, à la cohérence avec les autres cadres d'action publiques et aux mutations en cours dans les territoires.

Les démarches novatrices en matière de service, répondant aux besoins de l'ensemble de la population, doivent être appuyées. Le cadre de vie et les politiques d'accueil des nouvelles populations doivent être améliorés et mis en valeur. La cohésion au sein des territoires doit être favorisée en s'appuyant sur le tissu associatif. La communication sur les projets de territoires doit être améliorée.

Pour mettre en œuvre ces actions, la Région Nouvelle-aquitaine propose de mobiliser l'intervention LEADER qui permet de couvrir tous les enjeux décrits par la remontée des projets directement issus des territoires :

| Intervention FEADER | Dispositif régional FEADER |
|---------------------|----------------------------|
| 71.6 « LEADER » | LEADER |

Hors FEADER, le développement territorial sera soutenu par le biais de plusieurs outils :

- Axe 5 du PO FEDER – FSE
- Contrats de territoire en cours de définition

Le résultat attendu de cette intervention sera de couvrir une part importante de population rurale à travers les stratégies de développement local.

Pour plus d'informations :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/actualit%C3%A9s/programmes-europeens-2021-2027.html>

Pour toutes questions sur l'élaboration du PSN en Nouvelle-Aquitaine :

pac.post2020@nouvelle-aquitaine.fr

